

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 06 mars à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 29 février 2024.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. TOURE, M. PIAT, M. BERTHIER, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAUT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme SUCHOD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MALAYEUDE donne pouvoir à Mme CHOLET
M. BENAICHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme DIAS donne pouvoir à M. BOURZIK
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme YILMAZ
M. LECHUGA donne pouvoir à Mme MAZDOUR
M. ASSAS donne pouvoir à Mme JARY
Mme REYNAUD donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme ALI, Mme GRIMAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. MARTINACHE.

N°2024.03.12 – Bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune de Neuilly-Plaisance en 2023.

Sur présentation de Monsieur François MARTINACHE, Maire-Adjoint Délégué à l'Urbanisme et au Développement Durable,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1,

Considérant l'obligation pour la commune de délibérer tous les ans sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières,

Vu le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune de Neuilly-Plaisance en 2023,

Considérant l'avis favorable de la commission de l'Urbanisme, du Développement Durable, de l'Aménagement du Parc Intercommunal et de l'Économie Circulaire en date du 04 mars 2024,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 29 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune de Neuilly-Plaisance en 2023 ci-annexé.

Christian DEMUYNCK
Maire



François MARTINACHE
Secrétaire

